

D2024-051

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 3 juillet 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, CELSE Jean-Louis, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie,

Procurations :  
Christine BIGOURET-DENAES à Marie-Anne JARLIER  
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL  
Jean-Luc MEYER à Isabelle COQUEL  
Bruno TIRADON à André GAZET  
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO  
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT

Absents/ Excusés : BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24 dont 6 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Terrain de foot synthétique – Demande de subvention au titre du fonds de soutien métropolitain**

Rapporteur: Mme Véréne SOLELIS, conseillère municipale déléguée

Il est rappelé au Conseil municipal :

- la délibération D2024-026 du 10/04/2024, relative au vote du budget primitif 2024 du budget principal de la Ville de Royat,

D2024-051

- la délibération D2024-037 du 15/05/2024, relative à la création d'un terrain de foot synthétique et aux demandes de subventions.

Le marché de travaux a été attribué pour un montant total de 624 462,16 € HT tenant compte d'un avenant n°1 (7 560 € HT).

Par ailleurs, la commune souhaite solliciter le bénéfice du Fonds métropolitain au titre de 2024 pour le présent projet.

Le plan de financement doit donc être révisé de la façon suivante :

DEPENSES		PLAN DE FINANCEMENT		Taux de financement
Travaux Terrassement-VRD-Gazon-Aménagements sportifs (Marché initial + Avenant 1)	624 462,16 €	Equipement sportif structurant - Agence Nationale du Sport (ANS)	142 466,00 €	22,81%
		Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) - Fédération Française de Foot	15 000,00 €	2,40%
		Subvention Equipements sportifs - Région AURA	213 698,00 €	34,22%
		Fonds Métropolitain 2024	45 000,00 €	7,21%
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>208 298,16 €</b>	<b>33,36%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>624 462,16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>624 462,16 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver le nouveau plan de financement prévisionnel des travaux pour la réalisation d'un terrain de football synthétique ;
- solliciter le Fonds Métropolitain 2024 auprès de Clermont Auvergne Métropole ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

